LE MONT sur Lausanne

Commission ad hoc Préavis

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Préavis n°02/2023 : Construction d'un puits de chute à déflecteurs horizontaux et travaux de collecteurs – Chemin du Rionzi (municipale responsable du dossier : Mme Longchamp)

La commission s'est constituée comme suit :

La présidente :	Frédérique Vincent	Présente
La rapporteuse :	Antoinette Emery	Présente
Les membres :	Raffaele Spinello	Présent
	Natalie Betscha	Présente
	Pietro de Gregorio	Présent
	Pascal Menétrey	Présent
	Solomandimby Marguerat	Présent

Rappel du préavis

Ce préavis demande au Conseil communal l'octroi d'un crédit nécessaire aux travaux d'entretien du puits de chute de la chambre n° 7294, situé dans le quartier de Champ-du-Bois, ainsi qu'à l'adaptation des collecteurs d'eaux claires situés en amont du puits.

Ces travaux sont rendus nécessaires suite à diverses inondations, qui ont généré plusieurs ravinements consécutifs des chambres n° 7295, 7293, 7292, 7291 et 7290 et révélé la capacité hydraulique insuffisante du puits de chute de la chambre n° 7294 (voir rapport annexe 1).

Ce puits de chute a été construit en 2009. L'ouvrage a été à l'époque sous-dimensionné avec un défaut de conception et malheureusement, au vu de son ancienneté, il n'est plus sous garantie. Ces travaux ont donc pour but de faire en sorte que l'ouvrage puisse jouer son rôle dissipateur d'énergie, comme initialement prévu.

Ainsi, afin de permettre de dissiper l'énergie potentielle des eaux claires arrivant depuis le nord-est à l'amont de la chambre n° 7295 ainsi que de celles du quartier de Champ-du-Bois, un puits de chute à déflecteurs horizontaux est nécessaire pour acheminer de manière durable les eaux claires dans la galerie du Rionzi. De plus, une dizaine de mètres de collecteurs d'eaux claires de diamètre 800mm et 500mm sera adapté à l'amont du puits par un collecteur de diamètre 1200mm.

Explications

Mme Longchamp nous introduit Monsieur Brocard de l'entreprise Ribi SA à Lausanne, ingénieur hydraulique. Le suivi du projet, du fait de sa complexité, leur est délégué, celui-ci étant trop spécial pour être réalisé en interne par nos services techniques. Un appel d'offres sera organisé pour la réalisation des travaux. Monsieur Brocard nous explique et présente le projet en images.

Actuellement la situation provoque un goulet d'étranglement. Par de nouveaux dimensionnements de collecteurs situés en amont du puits et de corrections de pente, ainsi qu'à l'aménagement de déflecteurs horizontaux, l'eau tombera en cascade, ce qui facilitera son écoulement. L'eau des autres bassins versants arrivera par les collecteurs directement au bas du puits, avec pour avantage d'éviter trop d'apport hydraulique à la fois, ce qui empêchera des reflux et donc des inondations.

À la suite de cette présentation, la commission a pu poser un certain nombre de questions. Mme Longchamp nous explique, entre autres, que les travaux faits auparavant ne sont plus conformes. Le puits de chute réalisé en 2009 est actuellement en sous-capacité. Divers courriers dès 2018 attestent des inondations à la suite de gros orages. De plus, Mme Longchamp confirme que les futurs quartiers qui seront construits, ont été pris en compte dans le calcul de l'écoulement des eaux claires qui arriveront dans ce puits. On ne peut pas laisser la situation se péjorer dans les quartiers concernés, sans compter les changements climatiques incertains qui rendent la situation encore plus délicate.

Par la complexité du projet, la commission demande des précisions quant aux garanties et souhaite une garantie d'assurance de premier ordre suisse, irrévocable et valable à la première réquisition, pour une durée de 5 ans.

Quant au montant estimatif des travaux de CHF 450'000. --, celui-ci est présenté plus détaillé qu'au budget et se chiffre à CHF 560'000.--.

Conclusion

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis n°02/2023 recommande à l'unanimité de l'accepter tel que proposé par la Municipalité, mais demande un suivi très rapproché de l'écoulement des eaux dans la galerie après de violents orages, ainsi qu'une garantie tel que précité.

Le Mont-sur-Lausanne, le 30 janvier 2023

	Prénom et nom	Signature
La présidente :	Frédérique Vincent	
La rapporteuse :	Antoinette Emery	